



COMMISSION REGIONALE DE GESTION DES COMPETITIONS

PROCES-VERBAL N°11

Le 15 octobre 2022

Lisieux

Présents : Liberge Jean - Président,
Lecornu Pierre, Aubert Thierry, Lecossu Didier, Mouillard Bernard,

Excusés : Quesnel Michel, Baillard Patrick, Bourel Valérie, Sanson Sylvie, Cheradame Philippe, Blanchetière Jean,
Louise Jean- Pierre, Lefevre Dominique, Guesnon Albert, Evain Pascale,

Assistent : Marchais Sylvie, Riviere Léo, Desheulles Roger

Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter de la première publication dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

Pour ce qui concerne les Coupes de Normandie, en respect de l'article 18 des règlements, les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des Règlements Généraux. Toutefois, le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou si le calendrier de la compétition l'exige.

1 - ADOPTION PROCES VERBAUX

La Commission procède à l'approbation du procès-verbal n°9 en date du 04 octobre 2022, mis en ligne le 04 octobre 2022.

2 - AFFAIRES EXAMINEES

MATCH : US GRANVILLAISE / FC EQUEURDEVILLE HAINNEVILLE – Régional 2 U15 du 01.10.2022 :
Forfait déclaré du FC EQUEURDEVILLE HAINNEVILLE

La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
Donne match perdu par forfait au club du FC EQUEURDEVILLE HAINNEVILLE sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club de l'US GRANVILLAISE sur le score de 0 à 3,
Inflige au club du FC EQUEURDEVILLE HAINNEVILLE l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux de trente-six (36) euros directement débités sur le compte du club.



MATCH : CS CARENTANAIS / FFP MARIGNY – Coupe de France Féminine du 09.10.2022 :

Forfait déclaré du CS CARENTANAIS

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club du CS CARENTANAIS sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club du FFP MARIGNY sur le score de 0 à 3,

Inflige au club du CS CARENTANAIS l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux de trente (30) euros directement débités sur le compte du club.

MATCH : GRPT MOULIN ECALLES / AJ CAULLE BOSC LE HARD – Coupe de Normandie U18 du 08.10.2022 :

Forfait déclaré de l'AJ CAULLE BOSC LE HARD

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de l'AJ CAULLE BOSC LE HARD sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le GRPT MOULIN ECALLES sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'AJ CAULLE BOSC LE HARD l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux de vingt (20) euros directement débités sur le compte du club.

MATCH : SC FRILEUSE / ES DU MONT GAILLARD – Régional U14 – Groupe C du 08.10.2022 :

Match arrêté suite à la blessure d'un joueur de l'ES DU MONT GAILLARD

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier et notamment du rapport de l'arbitre de la rencontre M. Charly LEMAITRE,

Décide que la rencontre est donnée à rejouer le 29 octobre 2022.

MATCH : GRPT BRIQUEBEC COTENTIN / AS QUERQUEVILLAISE – Coupe de Normandie U18 du 08.10.2022 :

Forfait non déclaré de l'AS QUERQUEVILLAISE

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de l'AS QUERQUEVILLAISE sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le GRPT BRIQUEBEC COTENTIN sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'AS QUERQUEVILLAISE l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux de trente (30) euros directement débités sur le compte du club.

MATCH : FC DU PAYS AIGLON / AS COURTEILLE ALENCON – Coupe de Normandie U15 du 08.10.2022 :

Forfait déclaré de l'AS COURTEILLE ALENCON

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de l'AS COURTEILLE ALENCON sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club du FC PAYS AIGLON sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'AS COURTEILLE ALENCON l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux de vingt (20) euros directement débités sur le compte du club.



3 – COURRIERS

Mail de la JS ST NICOLAS D'ALIERMONT BETHUNE, en date du 02 octobre 2022, pour une erreur de saisie de résultat sur la FMI de la rencontre ES TOURVILLAISE / JS ST NICOLAS D'ALIERMONT BETHUNE – Régional 3 U18 – 02 octobre 2022 :

La Commission,

Après examen des pièces, dit que la rencontre doit être enregistrée avec la marque constatée sur le terrain soit, ES TOURVILLAISE : « 0 » / JS ST NICOLAS D'ALIERMONT BETHUNE : « 6 »

La Commission rappelle qu'à la fin des rencontres, les dirigeants ou capitaines lorsqu'ils viennent émarger la FMI sont tenus de vérifier les diverses indications y figurant.

Mail du FC ROUMOIS NORD, en date du 05 octobre 2022, pour une erreur de saisie de résultat sur la FMI de la rencontre CAUDEBEC ST PIERRE F / FC DU ROUMOIS NORD – Régional 3 U18 – 02 octobre 2022 :

La Commission,

Après examen des pièces, dit que la rencontre doit être enregistrée avec la marque constatée sur le terrain soit, CAUDEBEC ST PIERRE F : « 3 » / FC DU ROUMOIS NORD : « 2 »

La Commission rappelle qu'à la fin des rencontres, les dirigeants ou capitaines lorsqu'ils viennent émarger la FMI sont tenus de vérifier les diverses indications y figurant.

Match CAUDEBEC ST PIERRE F / FC NEUFCHATEL EN BRAY – Coupe de France du 09.10.22

La Commission,

Constatant l'absence de score de la rencontre de la FMI,

Transmet à la Commission régionale de l'arbitrage et des délégués pour suite à donner.

Décision de la Section Lois du jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage :

La Commission,

Prend note de la Section Lois du jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage dans son procès-verbal n°2 du 11 octobre 2022, concernant :

- MONT ST AIGNAN FC / FC OFFRANVILLAIS – Coupe Gambardella CA du 08.10.2022

4 – COUPE DE NORMANDIE U15

Tirage du 2^{ème} Tour – 19 novembre 2022

Tous les matchs auront lieu le samedi à 15 heures sur le terrain du premier club cité :

1. P. St Jammaise - St Hilaire Virey Lan
2. Grpt Js Ay - Us Granvillaise
3. Ent. Fc 3r - Marigny - Agneaux Fc
4. Ent. B2s Yvetot - As Tourlaville
5. Us Semilly St Andre - Es Coutançaise
6. Cs Villedieu - Conde Sp
7. Us Ouest Cotentin - As Valognes F.
8. Pl Octeville - Fc Equeurdr. Hainnev
9. Ss Domfrontaise - Esp Conde/Sarthe
10. As La Selle La Forge - Fc Du Pays Aiglon
11. Grpt Jeunesse Fc - Am La Ferriere
12. Fc Argentan - Us Alençonnaise 61
13. Cs Orbecquois Vesp. - Cs Honfleur
14. As Ifs - Bourguebus Soliers F

LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE
AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

19, RUE PAUL DOUMER, 14100 LISIEUX
02 30 32 03 03 | LIGUE@NORMANDIE.FFF.FR



15. Muance Fc - Us Villers Bocage
16. Cs Carentanais - Bayeux Fc
17. Sch Football - Grpt Blainville Bb
18. As Trouvil.Deauville - Su Dives Cabourg Fb
19. Us Aunay/Odon - Af Virois
20. Avt G. Caen Football - Esfc Falaise
21. Fc Le Trait Duclair - Yvetot Ac
22. Stade Sotteville Cc - Grpt Efecoc
23. Rouen Sapins Fc - Fc La Varenne
24. Fc St Etienne Rouvra - Us De Grammont
25. Maison Quartier Grie - Al Deville Maromme
26. Aj Cauille Bosc Hard - E.Vienne Saane Longu
27. Vatteville Brotonne - As Villers Houlgate
28. Us De Bolbec - Havre Caucriaux S
29. Sc Octeville Sur Mer - Solidarite S Gournay
30. Ac St Romain Colbosc - Es Du Mont Gaillard
31. Oh Trefilerie Neiges - Us Lillebonnaise
32. As Ste Adresse But - Esm Gonfreville
33. Us Epouville - Usf Fecamp
34. Cany Fc - Fc Offranvillais
35. O. Pavillais - Us Luneraysienne
36. Fc Petit Caux - Fc Neufchatel En Br
37. As Fauvillaise - Js St Nicolas Bethun
38. Es Vallee De L'Oison - Fac Alizay
39. Grpt Andressienne - Es Normanville
40. Rc Lery - Fc Val De Reuil
41. St Marcel F - Fc Gisors Vexin 27
42. Charleval Fc - Fc Eure Madrie Seine
43. Fc Serquigny Nassand - Fc Seine Eure
44. Saint Sebastien Foot - Pacy Menilles Rc

5 – COUPE DE NORMANDIE U18

Tirage du 2^{ème} Tour – 29 octobre 2022

Toutes les rencontres auront lieu le samedi à 15 heures sur le terrain du premier club cité.

1. Es Pointe Hague - Grpt Briquebec Coten
2. Us Ducey Isigny - As Jullouville Sart
3. Pl Octeville - Us Cote Des Iles
4. Es St Sauveur Rond. - Grpt Js Ay
5. Fc Des Etangs - Ent. Berigny Fc 3r
6. Us Mortagnaise - Us Meloise
7. Ss Domfrontaise - Grpt Jeunesse Fc
8. Us Athis - Am La Ferriere
9. As St Vigor Le Grand - Es Cormelles F.
10. Fc Thaon Bretteville - C.H.L. Terre Et Mer
11. Lystrienne S. - Avt G. Caen Football
12. As Villers Houlgate - Esfc Falaise
13. Amc Val D Auge - Es Carpiquet Foot
14. As Potigny V.C.U. - Lc Bretteville/Odon
15. Us Gueriniere - Usc Mezidon Fb
16. Bourguebus Soliers F - Cs Honfleur
17. Neuville Ac - Stade Valeriquais
18. Es Plateau Fouc.Real - Us Luneraysienne
19. Belleville Fc - Fc Le Trait Duclair
20. Ent. Evs Tourville - Grpt Us Criel Eu Fc
21. S De Grand Quevilly - Grand Quevilly Fc



22. Plat Quincampoix Fc - Caudebec St Pierre F
23. Mont Saint Aignan Fc - Asptt Rouen
24. Fc Du Nord Ouest - Stade Sotteville Cc
25. Grpt Moulin Ecalles - Fc St Julien Pt Quev
26. Grpt St Aubin Vigor - Es Du Mont Gaillard
27. Vatteville Brotonne - E.Motteville X Mare
28. Cs Gravenchon - Ac St Romain Colbosc
29. Us De Bolbec - Us Doudevillaise
30. Havre Caucriaux S - Ent.Use/Fcmaneglise
31. As De Montivilliers - Sc Octeville Sur Mer
32. Es Normanville - Fc Du Pays Aiglon
33. Fc Seine Eure - Es Vallee De L'Oison
34. Spn Vernon - Us Etrepagny
35. Fc Val De Risle - Fc Du Roumois Nord
36. Fa Du Roumois - Fac Alizay
37. La Croix Vallee Eure - Fc Val De Reuil
38. Us Louviers - Fc De Madrie

Le prochain tirage aura lieu le 10 novembre 2022.

6 – COUPE DE NORMANDIE SENIORS

Tirage du 2^{ème} Tour – 30 octobre 2022

Toutes les rencontres auront lieu le dimanche à 14H30 sur le terrain du premier club cité.

1. Fc Agon Coutainville - Conde Sports
2. As Thèreval - Tessy Moyon Sp.
3. Ca Pontois - Fc Des Etangs
4. Us Percy - Fc 3 Rivieres
5. Us St Quentin Homme - Fc Le Val St Pere
6. Us St Martin St Jean - Esp St Jean Champs
7. As Greville Hague - Es Plain
8. Cs De Barfleur - Es Pointe Hague
9. As Pointe Cotentin - As Querquevillaise F
10. Bricqueboscq Sp - Pl Octeville
11. Scu Douve Divette - Us Pierreville Sgg
12. Es Quettetot Rauvill - Sm Haytillon
13. Fc Digosville - Fc Val De Saire
14. Periers Sports - Uc Bricquebetaise F
15. Fc De L'Elle - As Valognes F.
16. As Berigny Cerisy - Es Des Marais
17. Jeunesse Cenillaise - Creances Sports
18. Us Auveroise Baupte - Us Ste Croix St Lo
19. Es Gouville - Es St Sauveur Rond.
20. Us Roncey Cerisy - As Guilbervillaise
21. La Brehalaise - As Jullouville Sarti
22. Usm Donville - Cs Villedieu
23. As Brecey - Es Tirepied
24. Es Terregatte Beuv. - St Hilaire Virey Lan
25. Us Pontorson - P. St Jamaise
26. Js De Tinchebray - Usco Sourdeval
27. Oc Briouze - Co Ceauce
28. Ss Domfrontaise - Us Andaine
29. Am La Ferriere - As La Selle La Forge
30. Us Menil De Briouze - L. St Georges Gros.
31. As Passais St Fraimb - A. De Messei
32. Us Athis - Sl Petruvien
33. As Monts Andaine - As Sarceaux Espoir



34. Us Flerienne - Ep Ranès
35. Esp. Conde S/Sarthe - Us Mortagnaise
36. Us Meloise - Ved. De Boisthorel
37. Es Cetonnais - As Berd Huis F.
38. A Etoile Du Perche - Es Ecouves
39. Vimoutiers Fc - Fc Ecouche
40. As Bouce - Sees Fc
41. As Gaceenne - Sam Football
42. Af Basly - Es Cormelles
43. As La Hoguette - Es Livarotaise
44. Rsg Courseulles - Usm Blainville
45. Ajs Ouistreham - Fc Troarn
46. Cs Orbecquois Vesp. - Sc Herouvillais
47. Us Authie - As Bieville Beuville
48. Fc Inter. Bocage - Us Trevieroise
49. Fc Sud Ouest Caen - Muance Fc
50. Es Du Tronquay - Asl Chemin Vert
51. Es Bonnebosq - Es Sannerville Touf.
52. Es Carpiquet Foot - As St Vigor Le Grand
53. Croissanville Fc - As St Desir
54. Dozule Fc - Stade St Sauveurais
55. Us Pont L Eveque - Fc Moyaux
56. As Vaudry Truttemer - Us Gueriniere
57. Cl Colombellois - Usc Mezidon Fb
58. Us Tilly S/Seulles - Fc Laurentais
59. Usi Bessin Nord - Bourguebus Soliers F
60. Us Aunay Sur Odon - Hastings Fc Rcsmn
61. Esi Vallee De L'Orne - Es Thury Harcourt
62. Cingal Fc - As Potigny V.C.U.
63. Inter Odon Fc - Lc Bretteville Odon
64. Usi La Graverie - Lystrienne Sportive
65. Grpt St Aubin Vigor - Le Havre F.C. 2012
66. Us Des Falaises - Us Godervillaise
67. Rolleville Fc - Olympia'Caux Footbal
68. Us Epouville - Us Lillebonnaise
69. Us St Thomas - Gainneville Ac
70. Es Interc St Antoine - As De Montivilliers
71. Ac St Romain Colbosc - R.C Havrais
72. As Ste Adresse But - Cs Gravenchon
73. Oh Trefilerie Neiges - Sc Frileuse
74. Usf Fecamp - Solidarite S Gournay
75. Us Crielloise - Neuville Ac
76. Us Hericourt - Es Arques Bataille
77. E.Vienne Saane Longu - Stade Valeriquais
78. Eu Fc - As Le Treportaise
79. As Sassetot Therould - As Fauvillaise
80. Us Gregeoise - Us Bacqueville Pierr
81. Ca Longuevillais - Us Normande 76
82. Js St Nicolas Bethun - Fc Totes
83. Fc Barentinois - Fc Le Trait Duclair
84. As Ourvillaise - E.Motteville X Mare
85. Us Vatteville/Broton - Cany Fc
86. Yerville Fc - Gco Bihorellais
87. O. De Darnetal - Mont Saint Aignan Fc
88. Us De La Presqu Ile - Fc Petit Caux
89. Us Londinieres - Fc Offranvillais
90. Belleville Fc - Us Auffay
91. Rc Etalondes - Aj Caulle Bosc Hard
92. Caux Fc - Es Plateau Fouc.Real
93. Us Allouville Trouvi - Es Janvalaise



94. Us Envermeu - As Ouvillaise
95. Fc Louvetot - Fc Freville Bo.Sivom
96. Asptt Rouen - Asc Jiyan Kurdistan
97. As Bouille Moulinaux - As Buchy
98. Fc Tourville Riviere - Plat Quincampoix Fc
99. St Jean - Fresquienn - St De Grand Quevilly
100. Ent.Fcvm&Fc Villages - Rouen Sapins Fc
101. Canteleu Fc - As Gournay Football
102. Ac Bray Est Forges - Us De Grammont
103. A Rouennaise De Foot - A Houlmoise Bond Fc
104. Fc La Varenne - St Aubin Fc
105. Us St Martin Osmonv - As Canton D Argueil
106. A Malaunay - As Madrillet Chat Bl
107. Cs Ivry La Bataille - Bonneville
108. Fci Du Bel Air - Fc Val De Risle
109. Pont Authou Football - Fc Serquigny Nassand
110. Us Louviers - Sc Thiberville
111. Fc Croth Marcilly - Us Conchoise
112. Prey Fc - Fc Avrais Nonancourt
113. Rc De Muids Vauvray - Fc Garennes Bueil Cb
114. Es Vallee De L Oison - Fc Pays Du Neubourg
115. Rc Lery - La Croix Vallee Eure
116. Rouen Ac - Fac Alizay
117. Es Pays D Ouche - Stade Vernolien
118. Us Barroise - As Hondouville
119. Fc Ezy Sur Eure - Fc Eure Madrie Seine
120. Us Gasny - Cs Les Andelys
121. Fa Du Roumois - Cs Beaumont
122. As Manneville S.Mars - Ca Pont Audemer
123. Us Rugles Lyre - Sc Bernay
124. Fc Du Roumois Nord - Fc Seine Eure
125. As De Vesly - As Courcelloise
126. Charleval Fc - Us Etrepagny

Le prochain tirage aura lieu le 10 novembre 2022.

7 – COUPE DE NORMANDIE FEMININE SENIORS

Calendrier Général Saison 2022/2023

1^{er} tour :

- 15 équipes exemptes
 - 34 équipes participantes = 34 équipes rentrantes
- 17 vainqueurs.**

1/16 de finale :

- 32 équipes participantes = 17 vainqueurs du 1^{er} tour + 15 équipes rentrantes
- 16 vainqueurs**

1/8 de finale :

- 16 équipes participantes = 16 vainqueurs du 1/16ème
- 8 vainqueurs**

1/4 de finale :

- 8 équipes participantes = 8 vainqueurs du 1/8ème de Finale
- 4 vainqueurs**

1/2 finale :

- 4 équipes participantes = 4 vainqueurs du 1/4 de Finale
- 2 vainqueurs**

Finale :

LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE
AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

19, RUE PAUL DOUMER, 14100 LISIEUX
02 30 32 03 03 | LIGUE@NORMANDIE.FFF.FR



- 2 équipes participantes = 2 vainqueurs du 1/2 de Finale
1 vainqueur

Tirage du 1^{er} Tour – 30 octobre 2022

Toutes les rencontres auront lieu le dimanche à 12H30 sur le terrain du premier club cité.

1. Cs Orbecquois Vesp. - Fc Serquigny Nassand
2. Fc Sud Ouest Caen - Us Villers Bocage
3. Bayeux Fc - Es Coutançaise
4. As Villers Houlgate - Uson Mondeville
5. Su Dives Cabourg Fb - Usc Mezidon Fb
6. Sch Football - As Ifs
7. Inter Odon Fc - Ca Lisieux Pa
8. Us Ducey Isigny - Us Avranches Msm
9. Es Gouville/Mer - Us Granvillaise
10. Av. De Messei - Fc Flerien
11. J.Fertoise Bagnoles - Us Andaine
12. A Etoile Du Perche - Us Le Sap
13. Olympia'Caux Footbal - Es Tourvillaise
14. Fc Dieppe - O. Pavillais
15. Js Des Falaises - Fc Du Nord Ouest
16. Mont Saint Aignan Fc - Fc Pays Du Neubourg
17. Oh Trefilerie Neiges - Usf Fecamp

Le prochain tirage aura lieu le 10 novembre 2022.



8 - ANNEXE 7 - ENGAGEMENT D'EQUIPES DE JEUNES ET D'EQUIPES FEMININES

Les clubs de la Ligue de Football de Normandie disputant les Championnats Nationaux, les Championnats de Ligue ou de District, doivent obligatoirement engager, soit dans les épreuves nationales, soit dans les épreuves de Ligue ou de District (Championnats – critérium – plateaux débutants) un certain nombre d'équipes de jeunes et féminines dont le détail est indiqué ci-dessous.

A – OBLIGATIONS Championnats Libres Masculins

Championnats Libres Masculins	Equipes Masculines Jeunes		Equipes Féminines Jeunes et Adultes	
	Nombre équipes	Obligations minimums	Nombre équipes	Obligations minimums
REGIONAL 1	6	dont 1 équipe de : - U19/U18/U17/U16, - U15/U14, - U13/U12, - U11/U10, - 2 autres libres de U5 à U19 ⁽¹⁾	1	En toutes catégories ^{(1) (2)} Pour la création d'équipe féminine : . 6 licenciées nouvelles ou renouvellement, minimum En catégorie U9 F ou U11 F : . participation à 5 plateaux minimum
REGIONAL 2	5	dont au moins 1 équipe par étape de formation : - Animation ⁽¹⁾ - Préformation - Formation	1	En toutes catégories ^{(1) (2)} Pour la création d'équipe féminine : . 6 licenciées nouvelles ou renouvellement minimum En catégorie U9 F ou U11 F : . participation à 5 plateaux minimum
REGIONAL 3	3	soit au moins 1 équipe par étape de formation : - Animation ⁽¹⁾ - Préformation - Formation	1	En toutes catégories ^{(1) (2)} Pour la création d'équipe féminine : . 6 licenciées nouvelles ou renouvellement minimum En catégorie U9 F ou U11 F : . participation à 5 plateaux minimum
DEPARTEMENTAL 1	2	Uniformisation sur l'ensemble des Districts de U5/U5 F à U18/U18 F ⁽¹⁾		
AUTRES NIVEAUX DES DISTRICTS	Chaque District fixe les obligations des clubs évoluant dans ses compétitions du niveau inférieur au championnat Départemental 1.			

(1) Les équipes du football d'animation, catégories U5 à U11, **U5 F à U11 F (voire U13 F)** ne sont reconnues que dans la mesure où elles ont participé à 5 plateaux, et que le club a compté, **par équipe**, au moins 8 joueurs(ses) titulaires d'une licence **U6/U6 F, U7/U7 F, U8/U8 F, U9/U9 F, U10/U10 F ou U11/U11 F**.

(2) Equipes Futsal U9 F à U18 F ayant participé à 5 plateaux, incluses.

Lexique : Animation = U5 à U11 – **U5 F à U11 F**

Préformation = U12 à U15 – **U12 F à U15 F**

Formation = U16 à U19 – **U16 F à U19 F**



Championnats Libres Féminins

Les clubs du championnat Féminin Régional 1 doivent a minima et de manière cumulative (cf. article 33 des Règlements Généraux de la F.F.F.) :

- avoir au moins une équipe féminine dans les catégories jeunes (U12 à U19) engagées dans une compétition de Ligue ou de District. Les ententes et les groupements ne sont pas valables vis-à-vis de cette obligation ;
- disposer d'une Ecole Féminine de Football comportant au moins 12 jeunes licenciées (U6 à U11).

B – ENTENTES ET GROUPEMENTS

Les **ententes** (cf. article 39 bis des R.G. de la L.F.N.) peuvent permettre aux clubs de satisfaire à l'obligation de présenter des équipes de jeunes dans les catégories concernés, à condition, d'une part, que le nombre des équipes en entente soit au moins égal au total des obligations des clubs constituants, d'autre part, que chacun des clubs en entente dispose d'au moins :

. cinq joueurs licenciés si l'entente concerne les compétitions à 8, six joueurs licenciés si l'entente concerne les compétitions à 11.

Dans les clubs ayant constitué un **groupement** dans les catégories de jeunes (cf. article 39 ter des R.G. de la L.F.N.), reconnu par le Comité de Direction de la L.F.N., le groupement doit compter au moins autant d'équipes que les règlements de la Ligue ou du District en imposent à l'ensemble des clubs constituants.

Si le groupement n'est pas en règle avec les règlements de la Ligue ou du District, aucun des clubs le composant ne l'est.

C – PROCÉDURE

Avant le 1^{er} novembre, les clubs ne respectant pas **en nombre d'équipes** les obligations prévues au § A ci-dessus seront avisés officiellement de l'irrégularité de leur situation : . soit par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception, . soit par la voie du site internet de la L.F.N.

Le contrôle de la situation des clubs et la notification aux clubs de l'irrégularité de leur situation incombent :

- à la Ligue pour les équipes masculines disputant les championnats seniors des niveaux National 3, Régional 1, Régional 2 et Régional 3, et pour les équipes féminines des championnats à 11 ;
- au District gérant la compétition pour les équipes disputant les championnats seniors de niveau Départemental.

Les clubs auront la possibilité de régulariser leur situation en engageant, **avant le 1^{er} février**, une ou plusieurs équipes de jeunes quelle que soit la catégorie qui évolueront dans la 2^{ème} phase des Championnats organisés par les Districts.

Passé le délai du 31 janvier, aucune équipe ne sera plus acceptée et les clubs seront définitivement considérés en état d'infraction au regard du nombre d'équipes dont il doit disposer.

A la fin de la saison, les sanctions seront applicables à toutes autres équipes dont un nombre suffisant d'équipes de jeunes n'aura pas terminé la saison et, pour une équipe U7 ou U9, ne satisfaisant pas aux conditions qui leur sont particulières.

A noter que les clubs devront disposer d'un nombre de joueurs titulaires de licence compatible avec le nombre et la catégorie d'âge des équipes engagées.

D – SANCTIONS

Toutes les équipes en football à 11 et football à 8, retenues comme permettant à un club de satisfaire à ses obligations d'engagement, devront obligatoirement terminer leur compétition, faute de quoi les sanctions suivantes sont appliquées :

- a) La première année d'infraction, interdiction d'accéder à la division supérieure de l'équipe seniors qui, en raison de son classement, a acquis ce droit. Cette équipe est maintenue dans la division à laquelle elle appartenait.



La sanction ne s'applique qu'à une seule équipe seniors du club, étant précisé que, si plusieurs équipes d'un même club sont concernées, celle évoluant dans la division la plus élevée est sanctionnée

- b) A partir de la deuxième saison consécutive d'infraction, outre la sanction prévue en a), il est procédé à un retrait de 3 points au classement de l'équipe 1^{ère} 1 A Seniors pour chaque année consécutive d'infraction (3 points la 2^{ème} année, 6 points la 3^{ème} année, ...)

Une équipe déclarant forfait général ou étant déclarée forfait général à la suite de trois forfaits, ne peut, en aucun cas, être considérée comme ayant terminé la compétition.

En ce qui concerne les clubs participant aux Championnats Nationaux, la sanction de retrait de points est applicable à l'équipe réserve du plus haut niveau (A - B - C) disputant un Championnat de Ligue ou de District.

La Commission,

**Conformément à l'annexe 7 des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Normandie,
Dit que les clubs suivants sont en infraction :**

REGIONAL 1

553693 FC EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE : Manque une équipe féminine (1^{er} année)
544076 US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE : Manque une équipe féminine (1^{er} année)
509621 US LUNERAYSIENNE : Manque une équipe féminine (1^{er} année)
540624 ROMILLY PONT SAINT PIERRE FC : Manque une équipe U15 et nombre de licencié insuffisant pour que l'entente en U13F puisse satisfaire aux obligations. (1^{er} année)

REGIONAL 2

580550 US OUEST COTENTIN : Manque une équipe féminine (2^{ème} année)
531879 US ST PAIRAISE : Manque une équipe féminine (1^{er} année)
563635 US DE BOLBEC : Manque une équipe féminine (2^{ème} année)
581874 FC ST JULIEN : Manque une équipe féminine (1^{er} année)

REGIONAL 3

501508 FC AGON COUTAINVILLE : Manque une équipe féminine (2^{ème} année)
501397 US BRICQUEBETAISE F : Nombre de licencié insuffisant pour que l'entente en senior féminine puisse satisfaire aux obligations. (1^{er} année)
517212 AS QUERQUEVILLAISE F : Manque une équipe féminine (1^{er} année)
514192 US AUNAY SUR ODON : Manque une équipe féminine (1^{er} année)
513040 CONDE SPORTS : Nombre de licencié insuffisant au FC DES ETANGS pour que l'entente en senior féminine puisse satisfaire aux obligations. (1^{er} année)
550823 FC DES ETANGS : Nombre de licencié insuffisant pour que l'entente en senior féminine puisse satisfaire aux obligations. (1^{er} année)
501449 P. ST JAMAISE : Manque une équipe féminine (1^{er} année)
523726 ESP ST JEAN DES CHAMPS : Manque une équipe féminine et une équipe formation (3^{ème} année)
545681 TESSY MOYON SPORTS : Manque une équipe féminine (1^{er} année)
563830 HASTING FC RCSMN : Manque une équipe féminine et une équipe formation (1^{er} année)
500216 SC BERNAY : Manque une équipe animation (1^{er} année)
513709 USM BLAINVILLE : Manque une équipe féminine (2^{ème} année)
521989 STADE ST SAUVERAIS : Manque une équipe formation (2^{ème} année)
518084 FC TROARN : Manque une équipe féminine (1^{er} année)
531317 AS BERD HUIS F : Manque une équipe formation (1^{er} année)
525898 A MESSEI : Manque une équipe formation (1^{er} année)
501478 US MORTAGNAISE : Manque une équipe féminine (1^{er} année)
508718 SOLIDARITE S GOURNAY : Manque une équipe féminine (1^{er} année)
581808 RC HAVRAIS : Manque une équipe féminine (1^{er} année)
501532 US LILLEBONNAISE : Manque une équipe féminine (1^{er} année)
501474 AS OURVILLAISE : Manque une équipe formation (1^{er} année)
501409 AJ CAULLE BOSCHARD : Nombre de licencié insuffisant au FC TOTES pour que l'entente en senior féminine puisse satisfaire aux obligations. (1^{er} année)



523856 NEUVILLE AC : Manque une équipe féminine (3^{ème} année)
501543 FC TOTES : Nombre licencié insuffisant pour que l'entente en senior féminine puisse satisfaire aux obligations et nombre de licencié insuffisant pour le football animation féminin (1^{er} année)
542524 AS CANTON D'ARGEUIL : Manque une équipe féminine (1^{er} année)
500185 ST AUBIN FC : Manque une équipe féminine (1^{er} année)
524765 AS MADRILLET CHATEAU BLANC : Manque une équipe féminine (1^{er} année)
501387 CS BEAUMONT : Manque une équipe formation (1^{er} année)
553693 FC EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE 2 : Manque une équipe féminine (1^{er} année)
509621 US LUNERAYSIENNE 2 : Manque une équipe féminine (1^{er} année)
544076 US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 2 : Manque une équipe féminine (1^{er} année)
540624 ROMILLY PONT SAINT PIERRE FC 2 : Manque une équipe U15 et nombre de licencié insuffisant pour que l'entente en U13F puisse satisfaire aux obligations. (1^{er} année)
563635 US DE BOLBEC 2 : Manque une équipe féminine (2^{ème} année)

REGIONAL 1 FEMININ :

544828 US ALENCONNAISE 61 : Nombre de licencié insuffisant en U6F à U11F (1^{er} année)
501730 OC BRIOUZE : Nombre de licencié insuffisant en U6F à U11F (2^{ème} année)
500144 AS DE CHERBOURG FB : Nombre de licencié insuffisant en U6F à U11F (1^{er} année)
590574 US GUERINIERE : Nombre de licencié insuffisant en U6F à U11F et manque une équipe U12F à U19F (1^{er} année)
781317 FC FEMININ ROUEN PE : Nombre de licencié insuffisant en U6F à U11F (1^{er} année)
500037 FC ROUEN 1899 : Nombre de licencié insuffisant en U6 F à U11F et manque 1 équipe U12F à U19F (2^{ème} année)

9 – PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion aura lieu le 10 novembre 2022 à 10 heures.

Le Président



Jean Liberge

Le Secrétaire



Pierre Lecornu

